

Mardi 15 février 1791.

- La seule délibération de ce mardi consista en l'enregistrement de lois :

« Aujourd'hui quinze Février mil Sept cent quatre vingt onze Dans l'Assemblée du corps municipal de la ville de Nogent le rotrou. Le S. Baudouin faisant Fonction de procureur de la Commune a fait Rapport d'une adresse du dep.^t en date 27 Janvier 1790. de plusieurs loix de l'Assemblée nationales, la première relative aux dépenses des travaux littéraires en date du 1^{er} decembre 1790. la seconde Contenant des articles additionnels au decret du 3 mai 1790 concernant les droits feudaux en date du 19 novembre 1790. la troisième portant etablissement d'une direction générale de liquidation en date du 22 decembre 1790. la quatrième relative à l'organisation de la force publique en date du 12 decembre 1790. la cinquième relative a la vente des grains et farines en dépôt appartenant à la nation. La Sixième interprétative de celle concernant le traitement du clergé actuel en date du 15 X^{bre} 1790. la Septième qui declare nulles toutes collations de bénéfice faits contre la disposition du décret relatif à la constitution civile du clergé en date du 12 decembre 1790. la huitième qui ordonne que les fermiers des biens des dev.^t Sujets à la dyme ecclésiastique ou infeodée, Seront tenus d'en payer la valeur suivant l'estimation amiable ou Juridique en date du douze decembre 1790. la neuvième concernant les assignats en date du 22 novembre 1790. la dixième relative aux droits des Creanciers Sur offices ministériels du 23 X^{bre} 1790. la onzième qui annulle le prononcé du Jury toulon Sur le procès de J. B. Marin & Duriller, et contient quelques dispositions relatives au Jugement rendu en escadre du 24 9^{bre} 1790.

et desuite le procureur de la Commune a requis la publication et affiches des presentes loix, et le dépôt d'un

*exemplaire de chaqu'une aux archives de cet hôtel. Et
ont les officiers municipaux Signé avec le Secrétaire dont
acte.*

*//. J. Crochard
maire*

baugars

*J Marguerith
Fauveau
secr. »¹*

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1D1 62^{ème} feuillet.